

Le handicap maltraité par le Département du Nord !

Dossier de presse
Lundi 29 février 2016

AFMTELETHON



APA JH
Association pour le Prendre en Compte les Autistes



Autisme
59-62



SourdMedia



SOMMAIRE

Le contexte	page 3
Les conséquences pour les personnes et les familles	page 4
Nos demandes	page 5
A propos des Associations	page 6
Des familles en colère, témoignages	page 7
Les personnes en attente de solution dans le Nord	page 8
Annexes	
Les associations membres du comité d'entente	page 9
Présentation du comité d'entente	

Le contexte

Pour le Département

Une situation financière hors normes.

Une obligation de prendre des mesures significatives pour diminuer les dépenses de fonctionnement.

Un plan d'économie de 100 millions d'euros pour 2016 qui touche tous les secteurs.

Pour les associations

Des réductions obligatoires à réaliser dans un délai de 3 ans.

Une communication du Département brutale sans aucune concertation.

Une incitation forte à l'autonomie et à l'inclusion.

Une réorganisation de l'offre existante imposée sans tenir compte des souhaits et des capacités des personnes et des familles.

Les conséquences pour les personnes et les familles

Des réductions budgétaires brutales de l'ordre de 10 millions d'euros chaque année pour les associations.

Une baisse de crédits pérenne entre 6 et 12 %.

Ces réductions auront pour conséquence le non remplacement des personnels, des suppressions de postes et/ou de places d'accueil voire d'établissements alors que 2 900 personnes en situation de handicap sont en attente d'une solution depuis plusieurs années.

Une recomposition de l'offre qui nécessite une réorientation des personnes vers des concepts comme le développement des services à domicile, de l'habitat partagé, services déjà déployés par les associations.

Le maintien à domicile pour certaines personnes en situation de handicap est souvent effectué au domicile des parents déjà vieillissants ce qui n'est pas une véritable solution d'autonomie individuelle pérenne.

Le dé-conventionnement des services d'accueil familial gérés par les Apei Papillons Blancs – ce qui représente 10 emplois supprimés et une qualité d'accompagnement probablement en baisse.

Nos demandes

Le Département doit être « bienveillant » envers les personnes en situation de handicap.

Les Associations ne s'opposent pas aux réductions budgétaires mais d'un montant réaliste et avec un délai suffisant pour les réaliser.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessite un accompagnement spécifique en fonction de leur handicap pour garantir une qualité d'accueil.

Il est important de préserver la qualité d'accueil des personnes fragiles et des plus handicapées qui nécessitent un accompagnement plus important.

Les crédits affectés aux personnes en situation de handicap ne doivent pas être la variable d'ajustement de la pénurie – les associations ne sont pas là pour gérer la pénurie.

La prise en charge du handicap est une mission publique, une dépense obligatoire.

La réorganisation de l'offre d'accueil et d'accompagnement doit se faire dans le respect des droits des personnes et de leurs projets de vie.

A propos des Associations du comité d'entente du Nord

Il regroupe 11 grandes fédérations du département du Nord, représentant d'usagers et de leurs familles :

- **AFM** : Association Française contre les Myopathies
- **ANPEA** : Association Nationale Des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicaps associés
- **APAJH** : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- **APF** : Association des Paralysés de France
- **AUTISME 59-62**
- **FNATH** : Association des accidentés de la vie
- **R'EVEIL AFTCC 59-62** : Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés
- **SourdMédia** :
- **Udapei** : Union Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés
- **UNAFAM** : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- **VOIR ENSEMBLE**

Ces associations se sont par ailleurs engagées, pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, dans la création et la gestion d'établissements ou de services.

Le Comité d'Entente est un regroupement qui repose sur la volonté des responsables de créer un mouvement inter-associatif d'union et de force pour défendre la cause des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans le département.

Il s'agit de construire un réseau de coopération, de solidarité de groupe, où chacun puisse s'enrichir des échanges et des pratiques des uns et des autres, à partir d'une dimension militante et revendicative.

Ce réseau doit permettre de mobiliser, d'amplifier les demandes et les besoins des personnes en situation de handicap et de tout mettre en œuvre pour que les associations puissent être entendues et leur parole relayée.

Le Comité d'Entente du Nord s'inscrit dans une représentation active dans les instances suivantes : CDCPH, COMEX, CDAPH, CRSA, Conférences de Territoires, CER...

De par son adhésion au CER (Comité d'Entente Régional), il contribue à la réflexion régionale.

Des parents en colère – témoignages

Je me croyais l'esprit tranquille depuis ces quelques années : une formidable prise en charge qui a permis à Anne Sophie de continuer à progresser, sans nous qui sommes vieillissants et un peu fatigués, dans ses apprentissages vers toujours plus d'autonomie.

Que de patience, de professionnalisme et d'écoute sont nécessaires pour elle.

Quelle fierté pour elle : « j'ai réussi » ! et pour nous quel espoir dans son avenir !

Mais avec la baisse des subventions il nous est difficile d'envisager un service d'accompagnement de ma fille toujours aussi performant ! **Encore une fois, elle paiera pour son handicap**, elle devra vivre en économie ! Que deviendra la notion de bientraitance qui lui a permis de progresser dans la joie.

Maman d'Anne Sophie, ouvrière en ESAT et accueillie en foyer d'hébergement sur Dunkerque depuis 8 ans

Les personnes en attente d'une solution d'accueil ou d'accompagnement dans le Nord

2 955 personnes en attente d'un accompagnement

dont

942 personnes en foyer d'hébergement

949 personnes en foyer de vie/occupationnel et SAJ

740 personnes en foyer d'accueil médicalisé (FAM)

192 personnes en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

132 personnes en Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Les Associations membres du comité d'entente du Nord



AFM

Centre Vauban - 201 rue Colbert - 59000 LILLE
Tél. 03.20.42.82.08



ANPEA

87 rue du Molinel - Bât. D - 2^{ème} étage - 59700 MARCQ-en-BAROEUL
Tél. 03.20.29.27.18



APAJH

8 rue Bernos - BP 18 - 59007 LILLE CEDEX
Tél. 03.20.43.96.11



APF - Délégation Départementale

231 rue Nationale - 59800 LILLE
Tél. 03.20.57.99.84



AUTISME 59/62

4 rue Jules Ferry 62220 Carvin
Tél. 03.21.45.47.45 Mail asso@autisme59-62.fr



FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)

Association des Accidentés de la Vie - 4 Boulevard Louis XIV-BP 2029 -59013 LILLE Cedex
Tél : 03.20.53.85.85 (du lundi au jeudi) de 9h à 11h30 et de 14h à 17h - (fermé le vendredi)



R'EVEIL AFTC 5962

1, avenue Georges Hannart - 59170 Croix
Tél. 03.20.72.82.06



Sourdmédia

45/4 avenue de Flandres - 59290 WASQUEHAL
Tél 03.20.17.16.10



Udapei Papillons Blancs du Nord

194/196 rue Nationale - 59000 LILLE
Tél. 03.28.36.14.11



UNAFAM

Maison des Usagers
4 rue de Quesnoy - BP 70 110 - 59520 Marquette-Lez-Lille
Tél. 03.20.56.70.70



VOIR ENSEMBLE

10 rue Colbert - 59000 LILLE
Tél. 03.20.74.64.34